



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Chenetier, C. Dreveau, M. Duclos, E. Bricout, M. Ferté, E. Fouquereau, M.-L. Gely, C. Georgelin, M. Guérin, U. Krampfl, I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, E. Moyse, S. Osu, M. Porcheron, C. Rubio, L. Seabra, G. Semedo, G. Souesme, A. Thalineau, M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

E. Buffenoir, S. Chevalier, M. Desmedt, N. Dubouloz, Ph. Foucher, E. Huguet, F. Lafontaine, G. Glevarec, A. Maruani, K. Noui, V. Pennequin, D. Roman, D. Ung, P. Vourc'h,



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14 h 10. Un correctif est apporté au compte rendu de la séance précédente qui s'est tenue le 28 juin 2016, et au cours de laquelle il a été précisé les noms des membres de la commission recherche qui siégeront au CAC de la ComUE UCLdV. Le nom d'Eric Bricout, représentant les personnels ingénieurs et techniciens, avait été omis par erreur.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de la Plateforme Scientifique et Technique « Analyse des Systèmes Biologiques » – Patrick Emond
2. Eléments d'information suite au dernier CORIT (Conseil de la Recherche, de l'Innovation et de la Technologie)
3. Volet Recherche Valorisation du document d'auto-évaluation de l'université 2012-2016
4. Point d'information sur le dossier HCERES
5. Indemnisation des stages M2 R – année universitaire 2015-2016
6. Eléments préparatoires au budget 2017
7. Désignation d'un doctorant élu pour siéger au CoRI (Conseil des Relations Internationales)
8. Questions diverses

1. **Présentation de la Plateforme Scientifique et Technique Analyse des Systèmes Biologiques (PST ASB) – Patrick Emond – annexe 1**

La PST ASB est présentée par son responsable, le professeur Patrick Emond.

Elle a été créée au sein de l'université en 1992, dans le but de mutualiser les compétences et les matériels au service de la recherche dans le domaine des sciences de la vie. C'est une structure transversale qui



propose une « approche intégrative et corrélative du vivant : de l'échelle microscopique à l'échelle moléculaire ». Elle est aujourd'hui composée de quatre départements :

- Microscopies (labélisé IBISA)
- Analyse Chimique
- Analyse Génomique
- Cytométrie

Les activités sont localisées sur deux sites : Grandmont au sein des UFR de Sciences et de Pharmacie d'une part et Tonnelé au sein de l'UFR Médecine et du CHU d'autre part.

Cette plateforme est dirigée par un conseil d'administration composé des responsables des quatre départements. Ses objectifs sont :

- L'animation d'un site web qui présente les prestations proposées par la plateforme et qui précise les tarifications,
- La gestion optimum du budget de fonctionnement qui est stabilisé autour de 30 000 € depuis 2008 (dotation de la commission recherche). Les principaux postes de dépenses se répartissent entre les réparations des matériels, l'acquisition de petits équipements, l'installation de nouveaux matériels ou la mise en œuvre de nouvelles méthodologies.
- La veille technologique pour déterminer de quel gros équipement la plateforme doit se doter et la hiérarchisation des besoins.
- L'harmonisation de l'affichage des prestations : 100 à 200 k€ de prestations sont facturées par an. La PST ASB repose sur un modèle d'équilibre budgétaire. Le département des microscopies réalise ce modèle : un tiers des revenus relève de prestations externes pour des entreprises régionales et nationales, un tiers de prestations internes à l'université de Tours et un tiers de prestations pour d'autres équipes de recherche.

Isabelle Laffez demande si les équipements de la plateforme sont accessibles aux étudiants. Patrick Emond précise que cela dépend du type d'équipement et de prestation. Parfois, il y a un ingénieur expérimenté dédié aux manipulations d'un équipement quand le matériel est très spécifique. Sur le site de Grandmont, certains équipements sont en libre-service des étudiants de master après le suivi d'une formation.

Certains membres de la CR s'interrogent sur la manière dont est établie la grille des tarifs. Les prestations pour le secteur public sont facturées au coût marginal sans prendre en compte le temps « homme » et la maintenance des matériels. Pour le secteur privé, l'ensemble des coûts est intégré.

Les prestations ne s'adressent pas uniquement aux sciences de la vie. Des prestations sont également réalisées dans d'autres domaines notamment en sciences des matériaux (département microscopie).

2. **Eléments d'information suite au dernier CORIT (Conseil de la Recherche, de l'Innovation et de la Technologie) – annexe 2**

Le Conseil de la Recherche, de l'Innovation et de la Technologie (CORIT) relève d'une initiative de la Région Centre-Val de Loire qui a souhaité constituer un comité d'expertise pour conseiller et évaluer sa politique en matière de soutien à la recherche et apprécier ses actions dans ce domaine. Ce conseil n'a pas de pouvoir décisionnel.

Ce conseil s'est réuni les 1^{er} et 2 juillet 2016. Il a entendu et discuté les conclusions d'un cabinet d'audit qui a étudié les outils de soutien à la recherche mis en place par la région. Il a auditionné les porteurs de



projets « Ambition Recherche Développement 2020 ». Une synthèse des conclusions de ce conseil nous a été communiquée par les services de la région et ce document est aujourd'hui présenté pour information aux membres de la commission recherche. Ces conclusions sont globalement positives.

Tout d'abord, l'examen s'est porté sur les outils développés par la Région :

- L'appel à projets d'Initiative Académique (5 millions par an puis 5 millions tous les 2 ans) et l'appel à projets d'Intérêt Régional (8 millions par an),
- Les bourses de thèse (5 millions par an¹),
- L'agence Studium qui permet d'accueillir dans les unités de recherche des chercheurs internationaux avec un niveau d'exigence élevé.

Un cabinet d'audit extérieur a été chargé d'analyser ces outils et a conclu que ces dispositifs étaient cohérents et que, si des améliorations étaient possibles, il n'y avait pas de remise en cause globale à opérer.

Pour les appels à projets, ce qui est principalement pointé, c'est le manque de valorisation des résultats de la recherche par la Région en cours et en fin de projet. D'autre part, les divergences dans le mode de sélection des projets entre les universités d'Orléans et de Tours doivent se réduire pour devenir plus homogènes. Une réflexion est en cours entre les deux universités : il sera probablement proposé à la Région d'opérer une sélection sur l'ensemble des projets (issus spontanément des équipes de recherche) sur la base d'un dossier très simple, pour ensuite demander un dossier plus complet aux projets qu'on souhaite voir émerger, et qui seront soumis à une expertise plus approfondie.

Pour l'agence Studium, le CORIT souhaite voir maintenu un niveau d'exigence élevé pour l'accueil de chercheurs internationaux.

Concernant les bourses de thèse, la difficulté de la Région est budgétaire car ces bourses représentent un poids en masse salariale non négligeable. La pression est forte de réduire cette enveloppe au profit de l'investissement. Les universités de la Région se mobilisent pour expliquer combien ces bourses sont vitales pour la recherche.

Ensuite, un regard attentif a été porté aux programmes ARD (Ambition Recherche et Développement). Quatre projets ont présenté un bilan intermédiaire. L'université de Tours est particulièrement concernée par l'ARD Biomédicaments et par l'ARD IPAT (Intelligence des patrimoines).

Le CORIT a noté une grande cohérence entre les choix d'investissement de la Région et les choix de l'établissement sur d'autres appels à projets comme le CPER. La Région insiste beaucoup sur les retombées économiques.

Tous les programmes ARD en cours ont déposés des demandes de financement dans le cadre de la phase 2 qui aboutira à la sélection des choix d'investissement pour les 3 ans à venir.

Le DRRT Marc Guérin évoque l'enquête en cours diligentée par la Région sur le nombre de projets ANR soumis par les universités. Il semble que la Région Centre-Val de Loire soit en dessous de la moyenne nationale. L'inquiétude des élus est que le guichet de l'ANR ne soit pas suffisamment sollicité par les chercheurs. Il n'a pas encore été possible de mesurer l'impact sur le résultat au regard du nombre de dossiers soumis ou retenus. Il est à noter le découragement de certains chercheurs compte tenu du taux faible de sélection des projets ANR.

Marc Guérin fait remarquer que le dispositif des thèses CIFRE, qui sont financées par l'État et sont orientées vers les retombées économiques, pourrait permettre de trouver un équilibre avec le dispositif des thèses « académiques » financées par la Région.

¹ Ces nombres sont donnés pour indiquer les ordres de grandeur.



3. Volet Recherche Valorisation du document d'auto-évaluation de l'université 2012-2016 – annexe 3

Les dossiers pour le HCERES doivent être finalisés et remontés via la plateforme « Pelican » pour le 13 octobre dernier délai. En dehors des volets concernant les formations et les unités de recherche, l'établissement doit produire un document d'auto-évaluation pour le contrat d'établissement 2012-2016. La forme est libre pour décrire les grandes lignes de la politique de l'université sur cette période.

Emmanuel Lesigne a souhaité transmettre aux membres de la commission le chapitre « recherche valorisation » de ce document. Il précise que le calendrier est tel qu'une réflexion et/ou une rédaction plus collective ne peuvent être organisées. Toutefois, il invite les personnes qui le souhaiteraient à lui transmettre toutes remarques, contributions, questions ou améliorations sous une dizaine de jours.

Ulrike Krampfl se demande s'il y aura de la place pour le débat sur les objectifs du futur contrat. Emmanuel Lesigne précise que la stratégie du prochain contrat sera celle de l'équipe présidentielle nouvellement élue. Les documents seront publics.

Monica Zapata souhaiterait qu'il soit ajouté quelque chose sur les sciences humaines. Emmanuel Lesigne fait remarquer que le projet IPAT et les actions de la MSH sont des points forts du dossier. Il propose de relire le texte à la lumière de cette question. Mais rappelle qu'il ne s'agit pas ici de faire une liste exhaustive de tout ce qui se fait à l'université. Il y a pour cela les bilans des équipes de recherche.

4. Point d'information sur le dossier HCERES

Pour les écoles doctorales, la ComUE Université Confédérale Léonard de Vinci va déposer les dossiers pour les 8 écoles doctorales (bilans + projets).

Il y en a 7 sur le point d'être finalisés. On peut souligner ici la réelle mobilisation des collègues sollicités. Il existe quelques troubles dans l'ED 1 « Environnement et Ecologie, Sciences de la Terre et de l'Univers » où il est difficile de trouver des porteurs admis par tous. Les unités de Tours concernées par cette ED sont l'IRBI et le GEHCO.

Au niveau des entités de recherche, l'université de Tours est concernée par 38 dossiers (32 UR et 6 fédérations). L'état d'avancement est bon pour la plupart des équipes.

Il existe un doute sur le dépôt du dossier du LÉA puisque des chercheurs de l'équipe refusent de signer le dossier. Il subsiste une vraie difficulté à faire vivre une équipe pluridisciplinaire.

La thématique autour de l'alimentation existe à travers le pôle Alimentation qui regroupe des enseignants-chercheurs de plusieurs unités qui souhaitent travailler en transversal. Ce pôle est soutenu par l'université et un appui financier sera proposé sur le budget 2017.

Certains membres de la commission s'interrogent sur l'articulation entre la politique de l'université et l'évaluation du HCERES. Ce dispositif permet de mettre en place une discussion avec le ministère sur la labélisation des équipes. Mais le rapport HCERES doit en priorité servir à l'unité de recherche, elle-même, qui doit l'appréhender comme une aide au pilotage.

Emmanuel Lesigne réaffirme que, conformément aux engagements de la récente campagne électorale, il ne considère plus comme souhaitable de moduler les financements des UR en fonction d'un indice de qualité scientifique. La dotation de la CR aux équipes représente le minimum vital pour le fonctionnement de l'unité.



5. Indemnisation des stages M2 R – année universitaire 2015-2016 – annexe 4

Il s'agit d'une action de la CR mise en place depuis 3 ans pour apporter un soutien financier aux équipes qui accueillent et gratifient des stagiaires Master 2 Recherche.

L'enveloppe à répartir s'élève à 20 000 € et la somme attribuée est déterminée en fonction du nombre de stagiaires M2R accueillis et du nombre de mois rémunérés en conséquence (principalement sur le budget récurrent du laboratoire).

Emmanuel Lesigne précise qu'il est assez peu convaincu par cette action au regard des chiffres ; il y a eu en effet 123 stagiaires recensés en 2015-2016 soit environ 600 mois de gratifications qui correspondent à 332 000 €. Peut-on considérer que cette enveloppe de 20 000 € est un véritable levier pour inciter ou aider les équipes à accueillir des stagiaires M2R ? Cette question sera débattue lors du vote du budget 2017. Pour 2016, cette ligne avait été votée et la CR a l'obligation de répartir cette enveloppe.

Un soutien financier corrélé au nombre de stagiaires accueillis est proposé pour chaque laboratoire. La somme disponible s'établit autour de 1 000 € par unité concernée, et varie de 0 à 2 100 €.



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition



6. Eléments préparatoires au budget 2017 – annexe 5 et annexe 6

Emmanuel Lesigne présente, à partir des tableaux du budget 2016, la manière utilisée ces dernières années pour construire le budget de la commission recherche. Il s'agit ici d'éléments de réflexion pour pouvoir échanger avant le vote du budget 2017 lors de la séance du 18 octobre.

Pour 2017, le budget sera augmenté de 5% soit 100 000 € de plus par rapport à 2016, ce qui représente un effort conséquent de l'université. Il répond aux engagements de la nouvelle équipe présidentielle qui s'est engagée à augmenter cette enveloppe de 10% au cours de son mandat.

Le budget 2016 s'élevait à 1 973 000 €. Les principaux postes se déclinent comme suit :

- 114 000 € pour le fonctionnement des écoles doctorales qui inclut le plan de formation des doctorants (séminaires transversaux, formations autour de l'insertion professionnelle ou sur les métiers de l'enseignement)
- 52 000 € pour les décharges des directeurs d'unité de recherche et les MCF 2^{ème} année
- 20 000 € autres structures (CEEA et pôles de compétitivité)
- 100 000 € Plateaux techniques (PST ASB, animaleries, CIRE, MSH)
- 46 000 € structures fédératives (en 2017, proposition de 2 nouvelles lignes pour la fédération des informaticiens et pour le pôle alimentation)
- 231 000 € Pilotage de la commission recherche (ARC Tours-Poitiers, APR petits équipements, soutien aux colloques, APR Post-Docs)

Ces opérations représentent 563 000 €.

- Le reste, soit 1 410 000 €, est consacré au financement de base des unités de recherche (incluant 10% prélevé en amont pour le BQI (Bonus Qualité International)). Chaque unité reçoit une dotation qui est le résultat d'un calcul prenant en compte plusieurs paramètres dont :



- Effectifs := nombre d'EC – C permanents + ½ effectif des doctorants
- Domaine disciplinaire (héritage coefficients utilisés par le ministère avant le passage aux responsabilités et compétences élargies dans le cadre de la loi LRU)²
- Note AERES (proposition de l'abandonner pour 2017)

Il s'agit d'un outil de calcul comme aide à la décision. Les résultats sont modulés en tenant compte du budget obtenu les années précédentes pour éviter des variations trop fortes d'une année à l'autre. Une modulation pour apporter quelques soutiens particuliers est aussi tout à fait possible.

A la demande de Michel Duclos, Emmanuel Lesigne précise que pour les unités mixtes avec l'INRA que sont ISP et PRC, l'effectif retenu est réduit aux « équipes universitaires » et ne tient pas compte de la taille réelle avec les chercheurs INRA. Pour les autres UMR, on tient compte des chercheurs hébergés.

Certains membres s'interrogent sur le devenir du budget de la CIMES-CPMEC qui est vouée à disparaître avec notamment les changements autour des missions complémentaires d'enseignement des doctorants contractuels suite aux décrets du 29 août 2016.

Il est affirmé que le maintien des formations à l'enseignement supérieur est une volonté de l'établissement. Des modes d'ouverture seront à trouver compte tenu de l'évolution des modes d'attribution et rétribution des heures d'enseignement entre doctorants contractuels et non contractuels.

7. Désignation d'un doctorant élu pour siéger à la CoRI (Commission des Relations Internationales) – annexe 7

Marc Desmet, vice-président chargé des Relations Internationales, a souhaité mettre en place une commission plus politique et pas seulement administrative pour l'aider à prendre des décisions dans les actions relevant des RI.

La composition de la Commission des Relations Internationales a été validée comme suit :

- VP RI, VP Recherche, VP formation, VP Partenariats et Innovation, VP Vie Etudiante, VP des finances
- Directeurs(trices) des services concernés
- Délégué(e)s R.I des composantes
- Chargés de mission R.I.
- Directeur CUEFEE
- 2 élus CA (1 Biatss, 1 EC)
- 2 élus CR (1 EC, 1 doctorant)
- 2 élus CFVU (1 EC, 1 étudiant L ou M)
- 2 membres extérieurs * (Studium, cellule Europe)

La CoRI est ainsi constituée de deux élus de la commission recherche, un enseignant chercheur – Valérie Pennequin a été nommée – et un doctorant. Emmanuel Lesigne propose que les doctorants élus désignent parmi eux celui qui participera à la CoRI.

Koffi Selom AGBOKANDZO est proposé pour être le représentant des doctorants à la commission des RI.

² Pour l'attribution des budgets de base des UR, les coefficients par secteurs disciplinaires sont aujourd'hui les suivants : 0,95 en SHS ; 1,14 en Maths-Info ; 1,62 en sciences expérimentales ; 2,16 en biologie-santé. Alain Thalineau propose que soit envisagée une revalorisation des SHS.

8. Questions diverses

Doctorats Honoris Causa

Le 23 mars 2017, trois collègues britanniques seront honorés par l'université de Tours qui leur délivrera un Doctorat Honoris Causa.

Il s'agit de personnalités reconnues qui entretiennent un lien fort avec notre université : Gregory Lip (Birmingham), Kenneth O. Morgan (Oxford) et Gary Gibbons (Cambridge). Cette cérémonie sera accompagnée de manifestations scientifiques.

Sylvester Osu souhaite des précisions sur la désignation des personnalités honorées. Il y a d'abord une volonté du CA puis un appel à candidatures auprès des UR, et enfin l'étude des dossiers par la CR.

La formation doctorale (arrêté du 25 mai 2016) et le contrat doctoral (décret du 29 août 2016)

L'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale ne bouleverse pas fondamentalement les choses mais institue quelques nouveautés. Comme la mise en place d'une convention de formation. Il s'agit d'un document complété et signé par le doctorant et son directeur de thèse qui stipulent notamment les modalités d'encadrement, le projet professionnel du doctorant, le parcours individuel de formation... Il est possible de le faire évoluer chaque année.

Concernant les comités de suivi de thèses, leur forme et fonctionnement doivent être mis en place au sein des conseils des écoles doctorales. Les cultures sont différentes entre les disciplines. La réflexion qu'on aura cette année va inspirer ce qui se fera dans les futurs ED.

Le décret du 29 août 2016 sur les contrats doctoraux vient assouplir certaines règles comme la possibilité de césure d'une année ou la suppression des missions complémentaires sous leur forme rigide. Il acte l'augmentation de la rémunération du contrat doctoral de base.

Financement mobilité ERASMUS +

Ce type de mobilité est élargi à quelques pays hors Europe et notamment le Canada. Il s'adresse à tous les étudiants y compris les doctorants. Cette année une bourse sortante (650 € par mois) et une bourse entrante (850 € par mois) étaient proposées.

Milos Avramovic, doctorant dans l'unité ICD, a candidaté à une bourse sortante de 6 mois pour se rendre à l'Université de Calgary.



La commission émet un avis favorable à **l'unanimité sur cette candidature**

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h50.



- Commission Recherche du 27 septembre 2016 -

Les annexes sont consultables sur le site Intranet « recherche-partenariat », recherche, Commission Recherche, Télécharger les PV des commissions recherche

